



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, d'édicter l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE N<sup>o</sup> 14-18-32**

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 3)**

À sa séance ordinaire du 6 novembre 2018, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

Édicter une ordonnance établissant l'inversion du sens de la circulation sur la 41<sup>e</sup> Rue vers la direction Est entre le boulevard Pie-IX et la 24<sup>e</sup> Avenue.

Fai à Montréal, le 9 novembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

[Publication : Le Devoir, édition du 9 novembre 2018](#)